

N° DOSSARD :

NOM :

Prénom :

N° de licence :

Club / Association :

Date de naissance :

Sexe\* : Masculin ou Féminin

Adresse :

Ville :

Code postal :

E-mail :

Téléphone :

- FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MÉDICAL (non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition) DATANT DE MOINS D'UN AN LE JOUR DE LA COURSE (loi du 23 mars 1999).

- POUR LES LICENCIÉS SPORTIFS FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, PHOTOCOPIE DE LA LICENCE

TARIF : 12€

Départs du Moulin à Vent : 10 H Course 12,8 km.

Paiement : Chèque\* ou Espèces\*

Règlement lu et approuvé SIGNATURE

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (à partir de 14 ans)**

Je soussigné, Madame\*, Monsieur\* autorise mon fils\*, ma fille\* à participer à l'épreuve pédestre "course des sources" organisée par la mairie de Vénéjan (13/10/2024).

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL  
précédée de la mention « lu et approuvé ».

\*1€ réservé au CCAS de la Commune & 3€ reversés à la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose

REPROCONCEPT® - 30130 Pont-Saint-Espirit - 04-66-90-73-75 - Ne pas jeter sur la voie publique

**Course des Sources de Vénéjan**

14<sup>e</sup> Édition

AVEC OCTOBRE ROSE

**13**  
octobre  
2024

COURSE DE 12,8 KM  
DÉPART À 10H00  
RANDONNÉES  
MARCHE NORDIQUE

COUREURS : INSCRIPTION 12€  
MARCHEURS : INSCRIPTION 8€

Vénéjan mon village

SPORT 2000

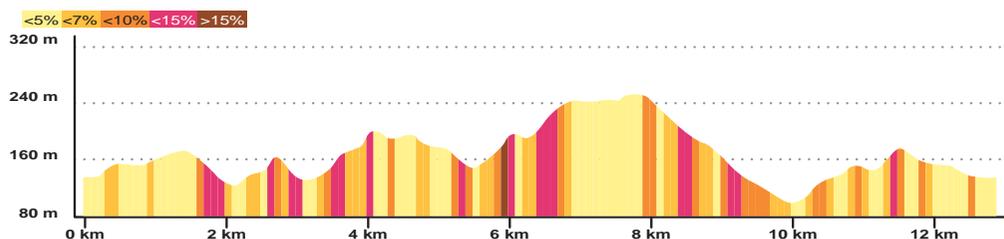
GARD 30 Département

DOMAINE DE Belle-feuille

# COURSE DES SOURCES - VÉNÉJAN - 13 OCTOBRE 2024

## RÈGLEMENT DE LA COURSE PÉDESTRE

- Article 1 : DENOMINATION.** « La course des sources » est une épreuve pédestre organisée par La Mairie de Vénéjan.
- Article 2 : BUT.** Cette course permet de faire découvrir le patrimoine de Vénéjan.
- Article 3 : PARTICIPANTS.** Epreuve ouverte aux coureurs de toutes catégories, licenciés ou non (âge minimum 14 ans).
- Article 4 : DISTANCE, ITINÉRAIRE.** Le parcours comprend un circuit de 12,8 km avec un départ à 10 H 00, Il est composé partiellement d'asphalte et de chemins de terre. Il n'est pas accessible aux compétiteurs en fauteuils. Un plan du parcours est affiché au départ. Le départ et l'arrivée ont lieu au Moulin à vent, impasse de la chapelle.
- Article 5 : ENGAGEMENTS :** Les inscriptions peuvent être enregistrées par courrier Mairie de Vénéjan Course des sources 95 grand rue 30200 Vénéjan ou par mail [mairie@venejan.fr](mailto:mairie@venejan.fr) pour un tarif de 12 euros réglable à la transmission du dossier d'inscription complet au plus tard 48 H 00 avant le début de l'épreuve.  
Les inscriptions se font aussi sur place le jour de la course lors de la remise des dossards à partir de 8 H 00 et jusqu'à 1/2 heure avant le départ de l'épreuve : tarif 12 euros.  
Toute inscription donne droit à un lot.  
L'inscription ne pourra être validée **sans la photocopie de la licence sportive ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins d'un an à la date du départ pour les non-licenciés et le paiement.**
- Article 6 : DOSSARDS.** Ils seront remis à partir de 8 H 30 le jour de la course, avant le départ, au Moulin à Vent, et doivent être portés visiblement pendant toute la durée de l'épreuve (de préférence sur la poitrine).
- Article 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.** Le règlement en vigueur des courses hors stade de la FFA est appliqué. Règlement complet affiché sur place au départ de la course, à demander par courrier ou par téléchargement sur [www.venejan.fr](http://www.venejan.fr)
- Si besoin le protocole sanitaire en vigueur au moment de la course des sources 2024 devra être respecté par chaque participant, il sera indiqué sur le site internet de la commune [www.venejan.fr](http://www.venejan.fr) et sur place.
- Article 8 : RAVITAILLEMENT.** Il y aura deux ravitaillements au kilomètre 6 et au Kilomètre 11 en eau et un ravitaillement complet à l'arrivée.
- Article 9 : CIRCULATION.** Les concurrents doivent impérativement suivre les instructions des commissaires pendant la course.
- Article 10 : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE.** Les athlètes licenciés ou non courent sous leur entière responsabilité et doivent donc être couverts par une assurance personnelle pour ce qui concerne le risque corporel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une défaillance physique inhérente ou non respect de l'article 7 du présent règlement, et susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Les officiels se réservent cependant le droit de stopper tout participant considéré en condition physique le mettant en danger.  
Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.  
L'épreuve est couverte par une garantie Responsabilité Civile de l'organisation conforme aux textes. L'appel à garantie est instruit sur la base des informations fournies par les coureurs.  
Les secours sont assurés par un poste de secours stationné sur l'aire d'arrivée durant toute l'épreuve.
- Article 11 : HORAIRES :** à partir de 8 H 30 : remise des dossards ; 10 H 00 : départ de la course 12,8 km ; 13 H 00 : affichage des résultats.
- Article 12 : IMAGE :** lors de l'inscription, chaque coureur s'engage à renoncer à tout droit à l'image.
- Article 13 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES :** différents classements seront établis. Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes, le ou la plus jeune ainsi que le ou la plus âgé seront récompensés. Les résultats seront en ligne sur [www.venejan.fr](http://www.venejan.fr)
- Article 14 : RENSEIGNEMENTS :** Tout renseignement peut être obtenu sur [www.venejan.fr](http://www.venejan.fr), par mail : [mairie@venejan.fr](mailto:mairie@venejan.fr) ou par téléphone au 04.66.79.25.08.



# COURSE DES SOURCES - VÉNÉJAN - 13 OCTOBRE 2024

## RENSEIGNEMENTS

04 66 79 25 08

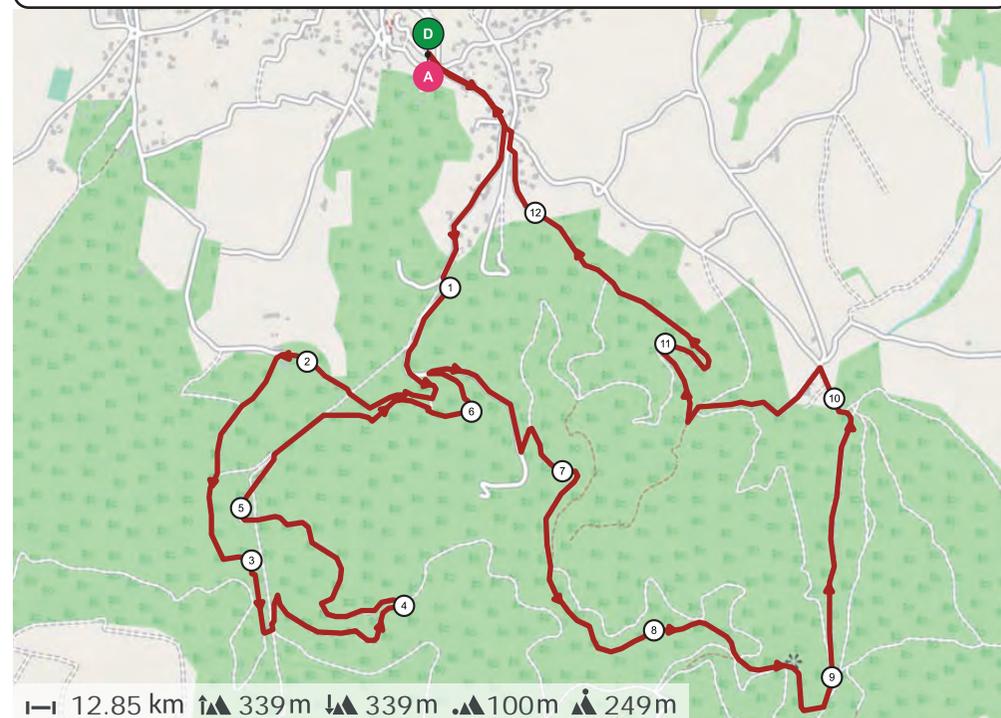
Mairie de vénéjan, 95 grand rue - 30200 VÉNÉJAN  
[contact@venejan.fr](mailto:contact@venejan.fr) - [www.venejan.fr](http://www.venejan.fr)

## PROGRAMME

- À PARTIR DE 8 H 00, RENDEZ-VOUS AU MOULIN À VENT : INSCRIPTION (12€\*) ET REMISE DES DOSSARDS
- 9 H 30 DÉPART DE LA RANDONNÉE 5,5 À 8 KM (8€\*)
- 9 H 30 DÉPART MARCHÉ NORDIQUE 12,8 KM (8€\*)
- 10 H 00 DÉPART COURSE DES SOURCES
- 12 H 00 REMISE DES RÉCOMPENSES
- 12 H 00 - 14 H 00 DÉBRIEFING AUTOUR D'UN BUFFET POUR LES PARTICIPANTS

## DESCRIPTIF DE LA COURSE

LE PARCOURS ALTERNE ROUTES ET SENTIERS AU TRAVERS DE LA CAMPAGNE VÉNÉJANAISE. LES VIGNES, LE RHÔNE ET LA FORÊT SERONT LE DÉCOR DE VOTRE COURSE.



\*1€ réservé au CCAS de la Commune & 3€ reversés à la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose